

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Nº 14-c

Séance du 19 juin 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Actualisation des tarifs des activités sportives pour la saison 2014-2015

Rapporteur : Philippe Tastes

La Ville possède une salle de musculation et cardio-training. Historiquement au gymnase des Blagis, cette salle est transférée temporairement à la halle des Blagis, place des Ailantes, en attendant l'ouverture du nouveau site sportif et de loisirs des Blagis.

Cette salle compte entre 700 et 800 adhérents par saison (septembre à juillet) qui s'acquittent d'un tarif revu chaque année.

Egalement, des cours collectifs de gymnastique d'entretien sont proposés aux adultes au gymnase du Centre, 29 rue des Imbergères, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et à la salle de musculation, place des Ailantes le mercredi.

De plus, des stages de gymnastique, comprenant une série hebdomadaire de cours quotidiens, sont proposés durant les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver, de printemps et mois de juillet.

Il est proposé de réviser les tarifs des inscriptions de ces activités.

1. Salle de musculation et cardio-training

Les tarifs s'appliquent de septembre à juillet afin de correspondre à la saison sportive. On enregistre une moyenne de 762 pratiquants.

Pour 2013-2014, on enregistre déjà 672 inscrits de 16 à 92 ans, l'âge moyen est de 37 ans, 89 % des inscrits ont moins de 60 ans

Deux tarifs sont pratiqués : pour les Scéens et les non Scéens. La part des Scéens est passée de 27 % en 2002/2003 à 43 % en 2013/2014.

	2013 / 2014	2014 / 2015
Salle de musculation et cardio-training		
 pour les Scéens 11 mois pour les Scéens 10 mois Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est établie à 30,80 € par mois. Tout mois commencé est dû. 	332,20 € 302 €	338.80 € 308 €
 réduction de 50 %, sur justificatif, aux Scéens étudiants, lycéens, chômeurs ou bénéficiaires du RMI. réduction de 25 % aux adhérents de clubs sportifs de la Ville. Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription, si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1. Aucune rétroactivité ne sera appliquée. 		
 pour les non Scéens 11 mois pour les non Scéens 10 mois Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est établie à 34,20 € par mois. Tout mois commencé est dû. 	368,50 € 335 €	376.20 € 342 €
Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi pour la durée de l'abonnement.		
Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus).		
Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet.		
Seuls les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.		

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler dans leur totalité le jour de l'inscription ou par prélèvement bancaire mensuel.

Tous les pratiquants, quelle que soit la date d'entrée à la salle en cours d'année, s'engagent obligatoirement jusqu'à la fin de la saison (juin ou juillet).

Ces activités se déroulant par saison, ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2014.

2. Cours collectifs de gymnastique

La Ville propose un ensemble de cours collectifs de gymnastique, à raison de 5 par semaine, composés de cours de gymnastique d'entretien s'adressant davantage aux seniors et des cours plus toniques.

Cette offre complète a permis une augmentation de l'inscription des seniors.

Pour 2013/2014, on enregistre 56 inscrits de 21 à 72 ans, l'âge moyen est de 59 ans, 57 % des inscrits ont plus de 60 ans.

	2013 / 2014	2014 / 2015
Cours collectifs de gymnastique		
- pour 11 mois	231,00 €	235.40 €
- pour 10 mois	210€	214 €
Ces tarifs donnent droit à tous les créneaux de la semaine (5 cours)		
Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est établie à 21,40 € par mois. Tout mois commencé est dû.		
Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus).		
Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet.		
Seuls les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.		

Pour la saison 2012/2013, la totalité des recettes des cours collectifs et stages s'est élevée à 13 873 € pour 228 participants.

A titre d'information, pour 2013/2014, le nombre de participants s'élève, fin mai, à 151.

Ces activités se déroulant par saison, ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2014.

Ce tarif inclut la possibilité de participer aux stages de gymnastique durant les vacances scolaires.

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler dans leur intégralité le jour même de l'inscription.

3 Stages de gymnastique pendant les vacances scolaires

La Ville a mis en place durant les vacances scolaires, une série hebdomadaire de cours quotidiens durant les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et au mois de juillet.

Pour la saison 2013/2014, ces cours étaient ouverts à tout public aux tarifs suivants : 9,30 € la séance.

Pour les adhérents inscrits aux cours collectifs de gymnastique ou à la salle de musculation et cardiotraining, le coût de ces stages durant les vacances est inclus dans le forfait mensuel.

Pour le stage du mois de juillet, le coût est inclus dans le forfait uniquement pour les adhérents inscrits aux cours collectifs de gymnastique ou à la salle de cardio-training musculation jusque fin juillet.

Il est proposé de fixer à 9,50 € le prix unitaire de la séance pour les personnes non inscrites aux cours de gymnastique ou à la salle de musculation et cardio-training.

4. Modalités de remboursement :

Les demandes de remboursement des activités sportives sont accordées en cas de déménagement hors des villes de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et des communes limitrophes (Bagneux et Fontenay-aux-Roses) sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif et aucune rétroactivité ne sera accordée.

Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical, aucune rétroactivité ne sera accordée.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces tarifs.

5. Prélèvement automatique mensuel :

A la rentrée de septembre 2010, la Ville a mis en place le paiement par prélèvement automatique mensuel.

En 2013/2014, 56 % (44 % en 2010/2011) des adhérents de la salle de musculation et cardio-training ont opté pour ce mode de paiement, 39 % (48 % en 2010/2011) pour les adhérents au cours collectifs de gymnastique.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les tarifs des activités sportives pour la saison 2014/2015.